REGLEMENT

LA DONNERIE
SAINT-LÉGER

POUR MOINS DE DÉCHETS,
PARTAGEONS

CONTEXTE :

La Donnerie est une initiative citoyenne mise en place en collaboration avec la Commune dans le cadre du Plan Communal de Développement Rural (PCDR).
La donnerie est un conteneur maritime, situé à côté du recyparc et des ateliers communaux de Saint-Léger, dans lequel des étagères permettent de stocker temporairement des objets à donner.
Elle est réservée **EXCLUSIVEMENT** aux habitants de la commune de Saint-Léger.

OBJECTIF :

La Donnerie a pour but de diminuer notre impact sur l'environnement en donnant une seconde vie à des objets plutôt que de les jeter.

GESTION :

- Les déposants contribuent à la bonne gestion du lieu en disposant, dans la mesure du possible, les objets qu'ils donnent sur les étagères appropriées (voir les étiquettes placées sur les étagères).
- Aucun objet ne peut être déposé à l'extérieur de la Donnerie.
- Les dons se font sans contrepartie. Pas d'argent, pas de troc.
- Les objets doivent être propres, en bon état et facilement transportables.
- Ceux qui ne correspondent pas à ces critères seront directement repris par le déposant.
- Une équipe de bénévoles assure une présence régulière afin de maintenir l'ordre et la propreté (Les objets inadaptés ou qui ne trouvent pas preneur après 1 mois, pourront être donnés à des associations ou jetés au recyparc).
- Les bénévoles ont également **le droit d'interdire l'accès** à la Donnerie aux personnes ne respectant pas ce règlement.
- Ils communiquent aux responsables les raisons de l'éviction.
- Les visiteurs de la Donnerie sont priés d'avoir un comportement respectueux vis à vis des bénévoles et de la Donnerie.
- Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents. Ceux-ci s'assurent que les enfants respectent la Donnerie et les bénévoles qui y travaillent.
- Les administrateurs et bénévoles de la Donnerie ne sont en aucun cas responsables des incidents qui pourraient être provoqués par des objets acquis via la Donnerie.

JE DONNE ...

OBJETS ACCEPTES :

- Vaisselle,
- Jeux et jouets,
- Articles de puériculture,
- Décoration intérieure et extérieure,
- Petit électroménager,
- Matériel informatique,
- Téléphones,
- Outils,
- Matériel scolaire,
- Accessoires de sport et pour animaux,
- Accessoires de mode (petite maroquinerie, ceintures, bijoux, ...),
- Livres.

OBJETS REFUSES :

- Vêtements,
- Chaussures,
- Denrées alimentaires,
- Médicaments,
- Produits cosmétiques,
- Plantes,
- Armes,
- Objets abîmés,
- Vaisselle cassée/ébréchée,
- Meubles.

ALTERNATIVE :

Les vêtements, chaussures et meubles peuvent être déposés au CPAS (+32 (0) 63 60 83 45).
Pour les objets volumineux, apportez une photo de qualité avec vos coordonnées (numéro de téléphone/adresse e-mail), un panneau d'affichage est disponible à l'entrée de la Donnerie pour les afficher.
La page Facebook « Je cherche ou je donne sur la commune de Saint-Léger » permet également de diffuser des annonces de dons ou de recherches.

JE PRENDS ...

Emportez ce qui vous intéresse.
Les objets emportés sont destinés à une utilisation personnelle. Il est strictement interdit de revendre des objets collectés à la Donnerie.

HEURES D'OUVERTURE :

- Du mardi au vendredi : de 10h30 à 17h30.
- Le samedi : de 9h à 17h30.
- Fermeture : les lundis, dimanches, jours fériés légaux ainsi que lors des fermetures exceptionnelles du recyparc.

RESPONSABLES :

- Stéphane AGOSTINI
 +32 (0) 498 54 68 17
- Céline VERKAEREN

Pour toute demande de renseignements, vous pouvez également nous contacter via la page Facebook : « **Je cherche ou je donne sur la commune de Saint-Léger** »

Commune de Saint-Léger